

## EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.  
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 10.1

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h15.

**Étaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 4.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au rapport 1.2.2), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.3), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 4.3), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 4.1), Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 1.2.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 1.2.1) Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Denis GALLET (représenté par Catherine BOTTERON), Philippe GUILLAUME Chauenne : Bernard VOUGNON Chauffontaine : Jacky LOUISON (représenté par Gérard SERVETTE) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET (jusqu'au rapport 7.2), Claude PREIONI (jusqu'au rapport 7.2) Genes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD (à partir du rapport 1.1.1) La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT (jusqu'au rapport 7.2), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (à partir du rapport 4.1) Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.2.2) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noiron : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thisse : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par sa suppléante Anne GROSJEAN jusqu'au rapport 1.2.2 et présent à partir du rapport 4.1) Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

**Étaient absents :** Auxon-Dessous : Jacques CANAL Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Jean-Jacques DEMONET, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Morre : Jean-Michel CAYUELA Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Torpes : Bernard LAURENT

**Secrétaire de séance :** Geneviève VERRO

### Procurations de vote :

**Mandants :** YM. DAHOUI (à partir du rapport 4.1), JJ. DEMONET, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, JM. GIRERD, JP. GOVIGNAUX, M. JEANNIN, C. MICHEL (à partir du rapport 4.4), M. OMOURI, F. PRESSE (à partir du rapport 4.1), J. ROSSELOT, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.2), P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE, F. GILLET (à partir du rapport 9.1), C. PREIONI (à partir du rapport 9.1), D. HUOT (à partir du rapport 9.1), B. VIONNET (jusqu'au rapport 1.2.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 4.1), JM. FAIVRE

**Mandataires :** M. LOYAT (à partir du rapport 4.1), JL. FOUSSERET, MN. SCHOELLER, L. HAKKAR, E. PEQUIGNOT, JC. ROY, C. GELIN, S. WANLIN (à partir du rapport 4.4), P. BONNET, V. HINCELIN (à partir du rapport 4.1), E. SASSARD, E. DUMONT (à partir du rapport 1.1.2), A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS (à partir du rapport 9.1), JY. PRALON (à partir du rapport 9.1), F. LOPEZ (à partir du rapport 9.1), B. BECOULET (jusqu'au rapport 1.2.2), JP. MARTIN (à partir du rapport 4.1), JM. BOUSSET

Délibération n°2010/001208

Rapport n°3.6 - Fonds Régional à l'Innovation - Avenant n°1 - Convention triennale 2009-2011 Région Franche-Comté, Grand Besançon et OSEO

## Fonds Régional à l'Innovation - Avenant n°1 - Convention triennale 2009-2011 Région Franche-Comté, Grand Besançon et OSEO

**Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président**

**Commission : Economie, Emploi et Insertion**

Inscription budgétaire	
BP 2010 et au PPIF 2010-2014 « Création Soutien à la Compétitivité »	Montant BP 2010 : 300 000 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 150 000 €

### Résumé :

Le Grand Besançon s'est engagé en 2005 aux côtés des autres acteurs économiques en faveur de la démarche fédératrice « Pôle de Compétitivité des Microtechniques », le soutien à l'innovation constituant un axe fort de la politique de développement économique du territoire en tant que moteur de compétitivité des entreprises et facteur d'attractivité.

Face à la nécessité de mettre en place de nouveaux outils locaux d'intervention publique pour répondre aux attentes des porteurs de projet innovant à chaque étape de leur développement, le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement le 13 octobre 2006 en faveur du dispositif proposé par la Région et OSEO, le Fonds Régional d'Aide à l'Innovation (FRI) - pour mémoire, le FRI a été abondé en 2006 par le Grand Besançon à hauteur de 350 000 € et 450 000 € en 2007, 400 000 € en 2008, puis à hauteur de 150 000 € en 2009.

La 1<sup>ère</sup> convention signée entre la Région, le Grand Besançon et OSEO a été conclue en 2006 et prorogée par avenant jusque fin 2008. En 2009, une nouvelle convention de partenariat a été notifiée pour la période 2009-2011 (de même durée que les contrats de performance des pôles de compétitivité). Il est à noter qu'au 31 décembre 2009, le FRI était abondé à hauteur de 27 M€, positionnant le Grand Besançon 3<sup>ème</sup> financeur principal après OSEO et la Région Franche-Comté.

Le présent rapport rappelle notamment les grandes lignes du dispositif FRI et présente le projet d'avenant n°1 à la convention en vue d'abonder le FRI à hauteur de 150 000 € en 2010.

### **I. Le dispositif FRI**

La Région Franche-Comté a signé une convention avec OSEO-ANVAR le 13 juin 2006 dans le but de stimuler l'innovation dans tous les secteurs d'activité. Cette convention offre la possibilité aux collectivités locales de s'associer à cette politique d'aide.

Dans ce cadre, une convention de partenariat entre la Région, le Grand Besançon et OSEO a été signée suite à la décision du Conseil de Communauté du 13 octobre 2006 dans le but de « favoriser l'émergence de projets innovants, individuels ou collectifs, dans les entreprises et laboratoires de recherche du Grand Besançon ».

### **II. Bénéficiaires du dispositif et typologie des aides**

Les bénéficiaires de ce dispositif sont les personnes physiques, les créateurs d'entreprise innovante, les entreprises industrielles et de tertiaire industriel, les laboratoires de recherche privés ou publics et les centres de transfert situés dans le Grand Besançon.

Les aides accordées dans le cadre du FRI peuvent avoir pour objet :

- l'aide au transfert de technologie (favoriser le rapprochement entre les milieux de la recherche publique et de l'industrie),
- l'aide au recrutement d'ingénieurs et de techniciens supérieurs (inciter les PME-PMI à embaucher du personnel de R&D), l'aide au développement de projets innovants (favoriser les projets d'innovation dans l'entreprise). Ces aides sont octroyées selon les cas sous forme d'avance remboursable ou de subvention.

Le Grand Besançon se réserve le droit d'intervenir sous forme de subventions pour les projets innovants relevant d'axes prioritaires retenus et garde la liberté de décider ou non de l'octroi de l'aide, soit en cofinancement (aux côtés des autres financeurs), soit seul.

### **III. Mise en œuvre de ce dispositif**

La mise en œuvre de ce dispositif s'appuie sur une expertise indépendante : la Société OSEO dispose d'un réseau d'experts nationaux qu'elle s'est engagée à mettre à la disposition des collectivités, pour valider l'opportunité et la faisabilité financière et technico-économique des projets d'innovation.

Une Commission Régionale d'Attribution des Aides à l'Innovation (CRAAI) a été instituée. Une semaine avant sa tenue, les collectivités sont destinataires d'une copie de chaque demande, accompagnée des expertises financières et technico-économiques de OSEO. Après chaque réunion, la CRAAI émet un PV récapitulatif par projet, les avis et prises en charge proposés.

Compte tenu :

- du montant des fonds mobilisés entre 2006 et 2009,
- de la volonté du Grand Besançon de soutenir l'innovation et les compétences dans la mise en œuvre de sa politique économique,
- des projets générés par la mise en œuvre de la dynamique des pôles.

il est proposé de porter l'abondement annuel au FRI à hauteur de 150 000 € pour 2010 dans le cadre d'un avenant n°1 à la convention triennale avec la Région et OSEO sur la période 2009-2011.

### **IV. Bilan chiffré des interventions « Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence » au 30 juillet 2010 avec le FRI compris**

A ce jour, le montant total des aides accordées par le Grand Besançon au titre du soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence s'élève à 1 879 042 € (dont 1 154 300 € accordés dans le cadre du FRI et dont 30 000 € au Pôle Véhicule du Futur).

Ces projets impliquent 54 entreprises, dont 25 du Grand Besançon et 11 laboratoires, départements de recherche ou centres de transferts situés sur notre territoire.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur un abondement par le Grand Besançon du Fonds Régional d'aide à l'Innovation (FRI) à hauteur de 150 000 € en 2010,
- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n° 1 à la convention de partenariat entre le Grand Besançon, la Région Franche-Comté et OSEO Innovation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE  
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DU DOUBS

D.T.C.J.  
Contrôle de légalité



RECU 12.OCT 2010

Pour extrait conforme,

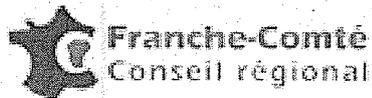
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué,

Gabriel BAULIEU

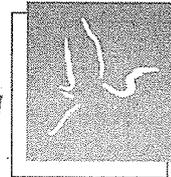
Délibération du jeudi 7 octobre 2010

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Dispositifs collectifs et actions structurantes	Projets collaboratifs et/ou projets innovants	Soutien au fonctionnement des Pôles
A3-Scour M	151 550 €	Pôle des Microtechniques :
C8-Mise en réseau...	13 000 €	Année 2005-2008
Ligne QUARTZTECH	225 000 €	Année 2009
	75 000 €	Année 2010
	39 500 €	Pôle Véhicule du Futur :
	90 000 €	Année 2009
	50 000 €	Année 2010
	25 000 €	
	90 000 €	
	97 000 €	
	110 000 €	
	60 000 €	
	25 000 €	
	50 000 €	
CTMIN (Année 2007)	21 800 €	
IPV (Année 2008)	47 000 €	
IPV (Année 2009)	41 000 €	
IPV (Année 2010)	25 000 €	
	45 000 €	
	50 000 €	
TOTAL	1 330 850 €	TOTAL
	(dont 1 154 300 € pour le FRI sur une enveloppe de 1 350 000 € hors frais OSEO et 176 550€ hors FRI)	114 010 €
Montant total des aides accordées : 1 879 042 € sur un engagement de 21M€ en 2005 au profit de la filière d'excellence microtechnique		



Grand  
Besançon



## PROJET : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

relative au soutien des projets innovants  
des entreprises et des laboratoires de recherche en Franche-Comté

Entre les soussignés :

### **La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,**

Sise 4, rue Gabriel Plançon - 25 043 Besançon Cedex,  
représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité par délibération du  
Conseil de Communauté en date du 7 octobre 2010  
désignée ci-après par "la CAGB",

### **La Région Franche-Comté,**

Sise 4, square Castan - 25 031 Besançon Cedex  
Représentée par sa Présidente, Mme Marie-Guite DUFAY dûment habilitée  
désignée ci-après par « la Région »

d'une part,

Et

### **OSEO Innovation,**

Société Anonyme au capital de 70 000 016 €  
Immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 692 005 432  
dont le siège social est situé 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort Cedex  
représentée par son Directeur Général Délégué, Madame Laure REINHART dûment habilitée  
désignée ci-après par « OSEO Innovation »

d'autre part,

Vu l'article L1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°97-682 du 31 mai 1997,

Vu l'encadrement communautaire des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation  
2006/C 323/01 en date du 30/12/2006,

Vu le régime d'intervention d'OSEO innovation en faveur de la recherche, du développement et de  
l'innovation n° N 408/2007 en date du 17/01/2008,

Vu l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public OSEO et à la  
transformation de l'établissement public Agence Nationale de Valorisation de la Recherche en société  
anonyme,

Vu le décret 2005-766 du 8 juillet 2005 approuvant les statuts de la Société Anonyme "OSEO Anvar" désormais dénommée "OSEO innovation",

Vu la convention signée entre OSEO-Innovation et la Région Franche-Comté le 13 juin 2006 relative à la création d'un Fonds Régional d'aide à l'Innovation,

Vu la convention signée entre OSEO-Innovation, la Région Franche-Comté et la CAGB le 27 mai 2010 relative au soutien des projets innovants des entreprises et des laboratoires de recherche,

Vu la délibération n° .....du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en date du 7 octobre 2010 autorisant son Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat relative au soutien des projets innovants des entreprises et des laboratoires de recherche avec la Région Franche-Comté et OSEO,

Vu la délibération n° .....du Conseil Régional de Franche-Comté en date du .....autorisant sa Présidente à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat relative au soutien des projets innovants des entreprises et des laboratoires de recherche avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et OSEO,

#### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Selon l'article 7 de la convention de partenariat du 27 mai 2010 relative au soutien des projets innovants des entreprises et des laboratoires de recherche, l'abondement du fonds commun doit se faire sur simple avenant, en fonction des décisions budgétaires de la CAGB.

#### **Article 2 : Montant de l'abondement pour l'année 2010**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon décide d'abonder le Fonds Régional d'Aide à l'Innovation pour un montant de 150 000 € pour l'année 2010.

#### **Article 3 : Versement**

Le versement sera effectué dès la signature du présent avenant.

#### **Article 4 : Autres dispositions**

Les clauses de la convention initiale, non modifiées par le présent avenant, restent applicables dans leur intégralité.

Fait à Besançon, en quatre exemplaires le.....

Le Président Directeur Général  
d'OSEO Innovation,

Laure REINHART

La Présidente du Conseil  
Régional de Franche-Comté,

Marie-Guite DUFAY

Le Président de la  
Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET